



SEINE-MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2023-159

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime / Bureau juridique

76-2023-10-31-00001 - Décision n°23-036 du 31 octobre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'activités (12 pages) Page 3

76-2023-10-31-00003 - Décision n°23-037 du 31 octobre 2023 portant délégation de signature aux agents de la DDTM 76 en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages) Page 16

76-2023-10-31-00004 - Décision n°23-038 du 31 octobre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (8 pages) Page 19

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET / Direction des Sécurités

76-2023-10-31-00006 - Arrêté autorisant les agents du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024 (3 pages) Page 28

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2023-10-31-00001

Décision n°23-036 du 31 octobre 2023 portant
subdélégation de signature en matière d'activités

Décision n° 23-036 du 31 OCT. 2023

portant subdélégation de signature en matière d'activités

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 23-102 du 19 octobre 2023, donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1er : Subdélégation générale de signature est donnée à :

- M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,
 - M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 23-102 du 19 octobre 2023 susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Seine-Maritime
des territoires et de la mer
Jean KUGLER

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfecture de la Seine-Maritime.

Article 5 :

La décision n° 23-032 du 2 octobre 2023 est abrogée.

Article 4 :

- M. Guillaume BIARD, responsable du bureau gestion de Crise et réglementation des transports au Service Prévention, Education aux risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
 - M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
 - M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
 - M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
 - M. Cyril TELLET, responsable de la MADISEN (DISE), adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
 - M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Education aux risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
 - M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Education aux Risques et Gestion de Crise (SPERIC) ;
 - Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
 - M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
 - Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) ;
 - M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
 - M. Corentin DUMÉNIL, responsable du Service, Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
 - M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ;
 - M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint ;
- en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- à la mer et au littoral : rubrique A9a1 à A9c5a ;
- à la police de la circulation : rubrique A8c3, A8c5 et A8c7 ;
- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2 ;

Article 3 : Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives :

N° de code	Nature du pouvoir en fonction des textes en vigueur	Subdélégation	Service	Titulaire	Prénom NOM
A1	1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
GESTION DU PERSONNEL					
A1a	a) Gestion courante des personnels affectés en direction départementale des territoires et de la mer				
A1a1	Octroi des congés annuels y compris les jours de fractionnement et les jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (RTT) et de la prise de jours déposés sur le C.E.T.				
A1a2	Octroi des congés accumulés sur un compte d'épargne-temps (CET)				
A1a3	Octroi et renouvellement des congés maladie « ordinaires »				
A1a4	Octroi et renouvellement des congés pour maladie professionnelle				
A1a5	Octroi et renouvellement des congés de longue maladie				
A1a6	Octroi et renouvellement des congés de longue durée				
A1a7	Octroi et renouvellement des congés de longue durée				
A1a8	Octroi et renouvellement des congés pour accident du travail				
A1a9	Octroi des congés de maternité, paternité, adoption et du congé bonifié				
A1a10	Decision autorisant l'exercice des fonctions à temps partiel, y compris pour des raisons thérapeutiques				
A1a11	Decision autorisant le retour à l'exercice des fonctions à temps plein				
A1a12	Octroi des congés sans traitement prévus aux articles 6, 9 et 10 du décret n°49-1239 du 13 décembre 1949 modifié				
A1a13	Decision validant le choix de la modalité horaire				
A1a14	Octroi des autorisations d'absence, d'aménagements et de facilités horaires :				
A1a14a	pour activités mutualistes ou associatives				
A1a14b	accordée aux fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives (candidat à une élection, élus des conseils municipaux ou intercommunaux)				
A1a14c	accordée aux agents administrateurs d'office HLM				
A1a14d	accordée aux fonctionnaires ayant qualité de juré de cour d'assises				
A1a14e	accordée aux fonctionnaires ayant qualité de juré de cour d'assises				
A1a14f	pour présélection et participation aux concours et examens professionnels de la fonction publique d'état				
A1a14g	pour événements de famille, garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde				
Dir	Virginie LE BELLEGUIC				
DISE	Cyril TELLET				
MGPI	Fabrice OTERO				
MGPI	Philippe HAMÉL				
MGPI	Florent COLBÂTZ				
SH	Manuela BELLIOUARD				
SH	Laure DESFRANNE				
SH	Yann LAURENT				
SH	Eloïse BELGHAZI				
SH	DOS SANTOS MOTA Céline				
SH	Cindy LEFEBVRE				
SPECRIC	Rémi CORGET				
SPECRIC	Xavier BOULERY				
SPECRIC	François SEVILLA				
SPECRIC	Eric ROYER				
SPECRIC	Florent MARO				
SPECRIC	Guillaume BIARD				
SPECRIC	Maryline ANTHIERENS				
SPECRIC	Guillaume CHRETTEN				
STRM	Alexandre HERMENT				
STRM	Mathieu HONORE				
STRM	Nicolas LECERC				
STRM	Delphine BERTRAND				
STRM	Sophie DUPLESSY				
STRM	Mère-Pierre CRIBELLIÈRE				
SCAU	Bénédict MULLER				
SCAU	Sébastien AUBRY				
SCAU	Hervé LERICOLAIS				
SCAU	Nadia LEROUX				
SCAU	Nicolas TORTELOT				
SCAU	Clair TRAN				
SCAU	Lydie PROUET				
SEA	Manuel RAMI				
SEA	Guillaume PISANESCHI				
SEA	Imaud IZABELLE				
SEA	Laure VALLOT				
STR	Fabien SOTTIZ				
STR	Sylvie NICQ-CROIZAT				
STR	Philippe BOURNON				
STR	Bruno VERMONT				
STR	Eric EVAIN				
STH	Miguel SAMTARGO				
STH	Dominique LEGOUIS				
STH	Yannick SEGUIN				
STD	Fédéric BARGAIN				
STD	Christophe PONTONNIER				
STD	Imaud GRUET				
STD	Pauline BEHR				
STD	Isabelle FERON				
SMLEM	Corinth DUMÉNIL				
SMLEM	Samuel MALBET				
SMLEM	Flavien MONTCHO				
SMLEM	Christophe HAGNERE				
SMLEM	Nicolas PIZANO				
SMLEM	Corinne COQUATRIX				
SCAU	Hervé LERICOLAIS				
SCAU	Sébastien AUBRY				
SCAU	Bénédict MULLER				
STRM	Mère-Pierre CRIBELLIÈRE				
STRM	Sophie DUPLESSY				
STRM	Delphine BERTRAND				
STRM	Nicolas LECERC				
STRM	Mathieu HONORE				
STRM	Alexandre HERMENT				
SPECRIC	Guillaume CHRETTEN				
SPECRIC	Maryline ANTHIERENS				
SPECRIC	Guillaume BIARD				
SPECRIC	Florent MARO				
SPECRIC	Eric ROYER				
SPECRIC	François SEVILLA				
SPECRIC	Xavier BOULERY				
SPECRIC	Rémi CORGET				
SH	Cindy LEFEBVRE				
SH	DOS SANTOS MOTA Céline				
SH	Yann LAURENT				
SH	Eloïse BELGHAZI				
SH	Manuela BELLIOUARD				
SH	Laure DESFRANNE				
SH	Yann LAURENT				
SH	Eloïse BELGHAZI				
SH	Cindy LEFEBVRE				
SPECRIC	Rémi CORGET				
SPECRIC	Xavier BOULERY				
SPECRIC	François SEVILLA				
SPECRIC	Eric ROYER				
SPECRIC	Florent MARO				
SPECRIC	Guillaume BIARD				
SPECRIC	Maryline ANTHIERENS				
SPECRIC	Guillaume CHRETTEN				
STRM	Alexandre HERMENT				
STRM	Mathieu HONORE				
STRM	Nicolas LECERC				
STRM	Delphine BERTRAND				
STRM	Sophie DUPLESSY				
STRM	Mère-Pierre CRIBELLIÈRE				
SCAU	Bénédict MULLER				
SCAU	Sébastien AUBRY				
SCAU	Hervé LERICOLAIS				
SCAU	Nadia LEROUX				
SCAU	Nicolas TORTELOT				
SCAU	Clair TRAN				
SCAU	Lydie PROUET				
SEA	Manuel RAMI				
SEA	Guillaume PISANESCHI				
SEA	Imaud IZABELLE				
SEA	Laure VALLOT				
STR	Fabien SOTTIZ				
STR	Sylvie NICQ-CROIZAT				
STR	Philippe BOURNON				
STR	Bruno VERMONT				
STR	Eric EVAIN				
STH	Miguel SAMTARGO				
STH	Dominique LEGOUIS				
STH	Yannick SEGUIN				
STD	Fédéric BARGAIN				
STD	Christophe PONTONNIER				
STD	Imaud GRUET				
STD	Pauline BEHR				
STD	Isabelle FERON				
SMLEM	Corinth DUMÉNIL				
SMLEM	Samuel MALBET				
SMLEM	Flavien MONTCHO				
SMLEM	Christophe HAGNERE				
SMLEM	Nicolas PIZANO				
SMLEM	Corinne COQUATRIX				

Annexe à la décision n°23-036 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à ses agents

A14h	- accordée aux parents délégués		
A14i	- accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires pour les dons du sang		
A14k	- pour la visite médicale		
A14s	autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités		
A14t6	établissement et délivrance des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contacts à l'extérieur du département		
A14t7	constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayants droit		
A14t8	sanctions disciplinaires : aversement, blâme et exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours		
A14t9	décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste		
A14t0	délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration		
A14t1	autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain		
A14t2	décision de maintien dans l'emploi :		
A14t3	- établissement de la liste des personnes devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste		
A14t4	décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon		
A14t5	décision de mise à disposition		
A14t6	décision de réintégration à l'issue de la période de disponibilité		
A14t7	décision de mise en congé sans traitement		
A14t8	décision individuelle d'attribution de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour A, B et C administratifs		
A14t9	décision de mise en disponibilité progressive d'activité des agents non titulaires		
A14t0	décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C		
A14t1	Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer		
A14t2	Composition		
A14t3	Fonctionnement		
PROCÉDURES CONTENTIEUSES ET TRANSACTION			
A14t1	Avis aux parties et formulation d'observations écrites devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de l'environnement		
A14t2	Notification aux contrevenants des procès-verbaux des contraventions de grande voirie (domaine public maritime)		
A14t3	Avis ou observations formulés aux administrations centrales (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'avis est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de l'ordre administratif		
A14t4	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence administrative		
A14t5	Réglement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation		
A14t6	Dépôt de plainte pour les dégradations ou vols sur le patrimoine mobilier ou immobilier de l'état sur le département de la Seine-Maritime		
A14t7	SPERIC Rami CORGET		
A14t8	SPERIC Xavier BOULERY		
A14t9	SPERIC Eric ROYER		
A14t0	SPERIC Mélanie DESSEAUX		
A14t1	Remise à France Domaine de biens devenus inutilisés à la DDTM		
2. ECONOMIE AGRICOLE			
A14t2	a) Exploitation agricole		
A14t3	Forme juridique de l'exploitation		
A14t4	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail		
A14t5	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail		
A14t6	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail		
A14t7	Exploitations agricoles et retraites : Décisions en matière d'autorisation de poursuite temporaire d'activité		
A14t8	Décisions relatives à l'exploitation agricole		
A14t9	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéma directeur régional des structures agricoles		
A14t0	Financement des exploitations agricoles		
A14t1	Aides à l'installation :		
A14t2	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnelle		
A14t3	Aides aux investissements :		
A14t4	Décisions en matière d'aides du programme pour l'accompagnement à l'installation et la transmission en Agriculture (AITA)		
A14t5	Décisions en matière d'aides de soutien aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II		
A14t6	Décisions relatives aux dispositifs nationaux d'aides aux CUMA		
A14t7	Exploitations agricoles en difficulté :		
A14t8	Décisions en matière d'allocation de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté		
A14t9	Décisions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation		
A14t0	Décisions en matière d'aides destinées à faciliter l'accompagnement ou le redressement de certaines exploitations agricoles		

A23d	Aides agro-environnementales : Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climatiques et d'attribution des aides à l'agriculture biologique relatives au programme de développement rural régional	Manuel RAMI Guillaume PISANESCHI Maud ZABELLE Laure VALLOT
A23d2	Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional	Manuel RAMI Maud ZABELLE Laure VALLOT
A23d3	Décisions en matière d'aides à l'agroforesterie du programme de développement rural régional	Manuel RAMI Maud ZABELLE Laure VALLOT
A23e	Aides directes aux exploitations agricoles : Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)	Manuel RAMI Maud ZABELLE Laure VALLOT
A23e2	Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte	Manuel RAMI Maud ZABELLE Laure VALLOT
A23f	Calamités agricoles : Arrêtés de constitution de la mission d'enquête terrain	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23f2	Consultations en vue de la constitution du comité départemental d'expertise (CDE) et arrêtés de constitution du CDE	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23f3	Tablissement du barème annuel d'indemnisation et approbation	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23f4	Décisions relatives aux indemnisations du fonds national de garantie des calamités agricoles	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23g	Aides de crise : Décisions en matière d'aides de minimis	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23g2	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23g2	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23b	Décisions en matière de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23b1	Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23b2	Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23b3	Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locales minimales et maximales	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23b4	Décisions de restitution anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23c	Contrôle des aides à l'agriculture Contrôle des aides publiques et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communales)	Manuel RAMI Maud ZABELLE
A23c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural	Manuel RAMI Maud ZABELLE Guillaume PISANESCHI Laure VALLOT
A23c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural	Manuel RAMI Maud ZABELLE Guillaume PISANESCHI Laure VALLOT
A23c3	Consultation des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) existant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des programmes d'actions dans ce domaine et ouverture consultation du public	Manuel RAMI Maud ZABELLE Guillaume PISANESCHI
A3	3- URBANISME ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES	
A3a	a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune	
A3a1	Signature des conventions : Convention de mise à disposition des services de la DTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes	
A3a2	Avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalable et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir : - si le projet est situé sur une partie de territoire communal non couverte par un document d'urbanisme - si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est inséré à l'habitat d'une personne autre que la commune - pour les communes dont le document d'urbanisme a été annulé par voie judiciaire, ou abrogé, ou a fait l'objet d'une constatation d'illegalité	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN
A3a3	Avis conforme du préfet sur les demandes de déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir : - si la parcelle du projet est située dans le périmètre d'étude pris en considération pour le projet de « Ligne Nouvelle Paris Normandie »	Bénédicte MULLER
A3a4	Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L1114 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN
A3b	b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'Etat	
A3b1	Permis et déclarations préalables : Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN
A3b1b	Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	Bénédicte MULLER William MICHEL Lydie PROUET Claire TRAN
A3b1c	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	Bénédicte MULLER William MICHEL Lydie PROUET Claire TRAN
A3b1d	Consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de recueillir son avis sur les projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles des espaces naturels, agricoles et forestiers dans les espaces autres qu'urbanisés	Bénédicte MULLER William MICHEL Lydie PROUET Claire TRAN Sophie HATEM Isabelle LEFEBVRE

Annexe à la décision n°23-036 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à ses agents

	SCAU Laurent COUAILLET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Claire TRAN	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER	SCAU Lydie PROUET	SCAU Bénédictine MULLER
A3b1e																								Décisions prises sur des demandes de déclaration préalable et de permis, ainsi que des prorogations, à l'exception :																																																			
A3b1f																								- des cas où le maître et le DDTM ont émis des avis divergents - des travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'Etat, des établissements publics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'Etats étrangers ou d'organisations internationales - des réseaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres d'intérêt national mentionnés à l'article L121-2 du code de l'urbanisme - des réseaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur de zones supérieures à 100 m2 - des opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation - des programmes d'au moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'Etat détient un montant au moins un tiers du capital - des installations nucléaires de base																																																			
A3b1g																								Certificat d'autorisation tacite ou de non opposition à déclaration préalable																																																			
A3b1h																								Lettre d'information du bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable en matière de rattachement																																																			
A3b1i																								Signature des courtiers d'information relatifs à la procédure contractuelle préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire ou d'aménager ou de démolir, s'ils sont illégaux																																																			
A3b2																								Carte d'urbanisme																																																			
A3b2a																								Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions																																																			
A3b2b																								Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne relève pas les observations du maire																																																			
A3c																								Aménagement foncier																																																			
A3c1																								Zone d'aménagement différencié (ZAD)																																																			
A3c1a																								Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD																																																			
A3c2																								Zone d'aménagement concertée (ZAC)																																																			
A3c2a																								Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisées à l'initiative de l'Etat																																																			
A3c2b																								Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délégués des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications																																																			
A3c2c																								En cas de suppression de ZAC de compétence Etat, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création																																																			
A3d																								Documents d'urbanisme																																																			
A3d1																								Convention de mise à disposition des services de la DDTM aux fins des collectifs de compétences pour l'élaboration des documents d'urbanisme																																																			
A3d2																								Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents																																																			
A3d3																								Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents																																																			
A3d4																								Consultation des services de l'Etat sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU																																																			
A3d5																								Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'agriculture urbaine et de l'urbanisme																																																			

A36	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 : - consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation - consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUS	STD SCAU
A37	Consultation des services de l'état sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUS	SCAU STD
A38	Courriers de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUS	SCAU STD
A39	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou une déclaration de projet à l'initiative de l'état, ou le cas échéant pour l'intégration de documents supra	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUS	SCAU STD
A310	Signature au nom de l'état du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ, avec le projet faisant l'objet d'une DUF ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUS	SCAU STD
A311	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUF ou déclaration de projet, à la suite de l'enquête publique	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUS	SCAU STD
A312	Saisine du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A3e	e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ous actes relatifs au secrétariat de la CDPENAF : convocations, compte-rendus de commission et avis de la commission, règlement intérieur,...	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A3f	f) Accessibilité des personnes handicapées	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A31	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant ou refusant, la dérogation aux règles d'accessibilité, quelle que soit la catégorie de l'ERP, après avis de la sous-commission départementale d'accessibilité	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A32	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (AdAP) et décision d'autorisation, quelle que soit la catégorie de l'ERP, après avis de la sous-commission départementale d'accessibilité	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A3g	g) Urbanisme commercial Saisine de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre de l'agriculture pour la réalisation d'études, conformément à l'article L. 751-2 du code de commerce.	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A3h	h) Publicité, enseignes et présenseignes Fixation des délais d'instruction et information des demandeurs	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A312	Demandes de pièces complémentaires	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A313	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A314	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A315	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A316	Procédures administratives de sanction	SCAU Bénédictine MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE	SCAU
A4	LOGEMENT ET HABITAT		
A4a	a) Financement du logement social		

Annexe à la décision n°23-036 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à ses agents

A41	SH	Manuela BELLOUARD	Pour le financement et l'agencement de la construction, l'acquisition, l'amélioration et la démolition de logements sociaux : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai, de clôture
A42	SH	Manuela BELLOUARD	Pour les décisions d'agencement pour un prêt social location-cession (PSLA) : les décisions d'attribution, d'annulation, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai, de clôture, de confirmation d'agencement, signature des conventions afférentes.
A43	SH	Manuela BELLOUARD	Pour le financement des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOS) : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai, de clôture.
A44	SH	Manuela BELLOUARD	Pour le financement relatives à la création ou à l'amélioration d'aires de grand passage, d'aires d'accueil et de terrains familiaux pour les gens du voyage : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai.
A45	SH	Manuela BELLOUARD	Pour le financement et l'agencement de la prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALUSOS) : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé et de prorogation de délai, de clôture
A46	SH	Manuela BELLOUARD	Pour l'autorisation de démolition de logements sociaux, la prise en considération de l'intention et l'autorisation.
A47	SH	Manuela BELLOUARD	L'ensemble des actes d'instruction relatifs aux éléments qui précèdent, y compris ceux pour le compte de l'Etat ou dans le cadre d'une délégation des aides à la pierre.
A48	SH	Manuela BELLOUARD	
A49	SH	Manuela BELLOUARD	
A50	SH	Manuela BELLOUARD	
A51	SH	Manuela BELLOUARD	
A52	SH	Manuela BELLOUARD	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement
A53	SH	Manuela BELLOUARD	Définition des plafonds de ressources dérogatoires pour l'attribution de logements sociaux
A54	SH	Manuela BELLOUARD	Mission de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés
A55	SH	Manuela BELLOUARD	Décision de renonciation au droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence SRU
A56	SH	Manuela BELLOUARD	Agencement d'augmentation de capital d'un bailleur social
A57	SH	Manuela BELLOUARD	Lutte contre l'habitat indigne
A58	SH	Manuela BELLOUARD	Attribution de subvention au titre du fonds d'aide au logement d'urgence (FARU)
A59	SH	Manuela BELLOUARD	Sanction relative à la déclaration ou à l'autorisation préalable de mise en location : courriers préalables et arrêté de sanction
A60	SH	Manuela BELLOUARD	
A61	SH	Manuela BELLOUARD	
A62	SH	Manuela BELLOUARD	
A63	SH	Manuela BELLOUARD	
A64	SH	Manuela BELLOUARD	
A65	SH	Manuela BELLOUARD	
A66	SH	Manuela BELLOUARD	
A67	SH	Manuela BELLOUARD	
A68	SH	Manuela BELLOUARD	
A69	SH	Manuela BELLOUARD	
A70	SH	Manuela BELLOUARD	
A71	SH	Manuela BELLOUARD	
A72	SH	Manuela BELLOUARD	
A73	SH	Manuela BELLOUARD	
A74	SH	Manuela BELLOUARD	
A75	SH	Manuela BELLOUARD	
A76	SH	Manuela BELLOUARD	
A77	SH	Manuela BELLOUARD	
A78	SH	Manuela BELLOUARD	
A79	SH	Manuela BELLOUARD	
A80	SH	Manuela BELLOUARD	
A81	SH	Manuela BELLOUARD	
A82	SH	Manuela BELLOUARD	
A83	SH	Manuela BELLOUARD	
A84	SH	Manuela BELLOUARD	
A85	SH	Manuela BELLOUARD	
A86	SH	Manuela BELLOUARD	
A87	SH	Manuela BELLOUARD	
A88	SH	Manuela BELLOUARD	
A89	SH	Manuela BELLOUARD	
A90	SH	Manuela BELLOUARD	
A91	SH	Manuela BELLOUARD	
A92	SH	Manuela BELLOUARD	
A93	SH	Manuela BELLOUARD	
A94	SH	Manuela BELLOUARD	
A95	SH	Manuela BELLOUARD	
A96	SH	Manuela BELLOUARD	
A97	SH	Manuela BELLOUARD	
A98	SH	Manuela BELLOUARD	
A99	SH	Manuela BELLOUARD	
A100	SH	Manuela BELLOUARD	
A101	SH	Manuela BELLOUARD	
A102	SH	Manuela BELLOUARD	
A103	SH	Manuela BELLOUARD	
A104	SH	Manuela BELLOUARD	
A105	SH	Manuela BELLOUARD	
A106	SH	Manuela BELLOUARD	
A107	SH	Manuela BELLOUARD	
A108	SH	Manuela BELLOUARD	
A109	SH	Manuela BELLOUARD	
A110	SH	Manuela BELLOUARD	
A111	SH	Manuela BELLOUARD	
A112	SH	Manuela BELLOUARD	
A113	SH	Manuela BELLOUARD	
A114	SH	Manuela BELLOUARD	
A115	SH	Manuela BELLOUARD	
A116	SH	Manuela BELLOUARD	
A117	SH	Manuela BELLOUARD	
A118	SH	Manuela BELLOUARD	
A119	SH	Manuela BELLOUARD	
A120	SH	Manuela BELLOUARD	
A121	SH	Manuela BELLOUARD	
A122	SH	Manuela BELLOUARD	
A123	SH	Manuela BELLOUARD	
A124	SH	Manuela BELLOUARD	
A125	SH	Manuela BELLOUARD	
A126	SH	Manuela BELLOUARD	
A127	SH	Manuela BELLOUARD	
A128	SH	Manuela BELLOUARD	
A129	SH	Manuela BELLOUARD	
A130	SH	Manuela BELLOUARD	
A131	SH	Manuela BELLOUARD	
A132	SH	Manuela BELLOUARD	
A133	SH	Manuela BELLOUARD	
A134	SH	Manuela BELLOUARD	
A135	SH	Manuela BELLOUARD	
A136	SH	Manuela BELLOUARD	
A137	SH	Manuela BELLOUARD	
A138	SH	Manuela BELLOUARD	
A139	SH	Manuela BELLOUARD	
A140	SH	Manuela BELLOUARD	
A141	SH	Manuela BELLOUARD	
A142	SH	Manuela BELLOUARD	
A143	SH	Manuela BELLOUARD	
A144	SH	Manuela BELLOUARD	
A145	SH	Manuela BELLOUARD	
A146	SH	Manuela BELLOUARD	
A147	SH	Manuela BELLOUARD	
A148	SH	Manuela BELLOUARD	
A149	SH	Manuela BELLOUARD	
A150	SH	Manuela BELLOUARD	
A151	SH	Manuela BELLOUARD	
A152	SH	Manuela BELLOUARD	
A153	SH	Manuela BELLOUARD	
A154	SH	Manuela BELLOUARD	
A155	SH	Manuela BELLOUARD	
A156	SH	Manuela BELLOUARD	
A157	SH	Manuela BELLOUARD	
A158	SH	Manuela BELLOUARD	
A159	SH	Manuela BELLOUARD	
A160	SH	Manuela BELLOUARD	
A161	SH	Manuela BELLOUARD	
A162	SH	Manuela BELLOUARD	
A163	SH	Manuela BELLOUARD	
A164	SH	Manuela BELLOUARD	
A165	SH	Manuela BELLOUARD	
A166	SH	Manuela BELLOUARD	
A167	SH	Manuela BELLOUARD	
A168	SH	Manuela BELLOUARD	
A169	SH	Manuela BELLOUARD	
A170	SH	Manuela BELLOUARD	
A171	SH	Manuela BELLOUARD	
A172	SH	Manuela BELLOUARD	
A173	SH	Manuela BELLOUARD	
A174	SH	Manuela BELLOUARD	
A175	SH	Manuela BELLOUARD	
A176	SH	Manuela BELLOUARD	
A177	SH	Manuela BELLOUARD	
A178	SH	Manuela BELLOUARD	
A179	SH	Manuela BELLOUARD	
A180	SH	Manuela BELLOUARD	
A181	SH	Manuela BELLOUARD	
A182	SH	Manuela BELLOUARD	
A183	SH	Manuela BELLOUARD	
A184	SH	Manuela BELLOUARD	
A185	SH	Manuela BELLOUARD	
A186	SH	Manuela BELLOUARD	
A187	SH	Manuela BELLOUARD	
A188	SH	Manuela BELLOUARD	
A189	SH	Manuela BELLOUARD	
A190	SH	Manuela BELLOUARD	
A191	SH	Manuela BELLOUARD	
A192	SH	Manuela BELLOUARD	
A193	SH	Manuela BELLOUARD	
A194	SH	Manuela BELLOUARD	
A195	SH	Manuela BELLOUARD	
A196	SH	Manuela BELLOUARD	
A197	SH	Manuela BELLOUARD	
A198	SH	Manuela BELLOUARD	
A199	SH	Manuela BELLOUARD	
A200	SH	Manuela BELLOUARD	

Annexe à la décision n°23-036 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à ses agents

A6c3	Mesures administratives particulières		
A6c2d	Delivrance d'agréments aux pêcheurs	STRM	Alexandre HERMENT
A6c2c	Autorisation de destruction des animaux par particuliers	STRM	Cyril TEILLET
A6c2b	Autorisation de destruction par l'office national des forêts	STRM	Alexandre HERMENT
A6c2a	Normation des boulevants de jouvete et commissionnement (fils de nuit, battues administratives)	STRM	Alexandre HERMENT
A6c2	Destruction des animaux nuisibles et jouvete		
A6c1g	Déplacement d'un gabion	STRM	Alexandre HERMENT
A6c1f	Groupements d'intérêt privé (G.I.P)	STRM	Cyril TEILLET
A6c1e	Autorisation collective et individuelle de plans de gestion	STRM	Alexandre HERMENT
A6c1d	Installation de plans de chasse et de plans de gestion	STRM	Mane-Pierre CRIBELLIER
A6c1c	Delivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	STRM	Cyril TEILLET
A6c1b	Reynas du gibier vivant à des fins de repeuplement	STRM	Alexandre HERMENT
A6c1a	Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	STRM	Cyril TEILLET
A6c1	Exercice de la chasse		
A6b2	Aides de développement rural	STRM	Cyril TEILLET
A6b1	Mesures agro-environnementales (MAE)	STRM	Alexandre HERMENT
A6b	Développement rural		
A6a10	Agréments des groupements forestiers	STRM	Cyril TEILLET
A6a9	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha	STRM	Alexandre HERMENT
A6a8	Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	STRM	Alexandre HERMENT
A6a7	Détrichement de bois et forêt	STRM	Cyril TEILLET
A6a6	Autorisation de coupe	STRM	Alexandre HERMENT
A6a5	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée	STRM	Alexandre HERMENT
A6a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	STRM	Cyril TEILLET
A6a3	Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de la surface boisée de ce prêt	STRM	Alexandre HERMENT
A6a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	STRM	Alexandre HERMENT
A6a1	Aides destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts	STRM	Cyril TEILLET
A6a	a) Forêt et bois		
A6	6- GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS		
A5d21	Décision sur les dossiers liés à la réutilisation des eaux usées traitées (R.211- 123 du code de l'environnement) issues des STEU de la rubrique 2.1.10		
A5d20	Réception, instruction et actes associés des dossiers liés à la réutilisation des eaux usées traitées (R.211- 123 du code de l'environnement) issues des STEU de la rubrique 2.1.10 de l'article R.214-1	STRM	Alexandre HERMENT
A5d19	Dérogation individuelle au titre des mesures de restriction liées aux épisodes de sécheresse	STRM	Delphine BERTRAND
A5d18	Ediction des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'incident ou de pollution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	STRM	Delphine BERTRAND
A5d17	Notification du projet d'arrêtés d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	STRM	Alexandre HERMENT
A5d16	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	STRM	Alexandre HERMENT
A5d15	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête ou la consultation publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	STRM	Alexandre HERMENT
A5d14	Délivrance, suspension, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assainissement non collectif	STRM	Alexandre HERMENT
A5d13	Signature des actes de déclaration d'intérêt général ainsi que leur renouvellement	STRM	Delphine BERTRAND
A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête ou de consultation publique	STRM	Cyril TEILLET
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	STRM	Alexandre HERMENT
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête publique, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	STRM	Delphine BERTRAND
A5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisation au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête ou de consultation publique, ainsi que l'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumise au régime de l'autorisation	STRM	Delphine BERTRAND
		STRM	Nicolas LEClerc
		STRM	Mathieu HONORE

Annexe à la décision n°23-036 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à ses agents

A63a	Établissements d'élevage d'espèces non domestiques, de vente, de transit : - délivrance et retrait du certificat de capacité - induction des demandes d'autorisation - exposition et transport d'espèces animales protégées, prélevement et introduction dans le milieu d'espèces chassables	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A63b	Régulation de certaines espèces animales protégées	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A63c	Attestations de meute	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A63e	Manifestations canines pendant et hors période de chasse	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64	Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64a	Organisation des pêcheurs	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64b	Agrement et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPMA)	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64c	Agrement de fabrication du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPMA)	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64d	Agrement des statuts et modifications statutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64e	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64f	Conditions d'exercice du droit de pêche	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64g	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques, écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le démontement, la reproduction, favoriser le repeuplement et rendre aux déséquilibres biologiques	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64h	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64i	Concours de pêche dans les cours d'eau	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64j	Pêche en dérogation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64k	Dérogation à la taille minimale des poissons et écrivisses (demande ponctuelle)	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64l	Réserves de pêche	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64m	Facultés	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64n	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64o	Classement en catégories piscicoles (1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie)	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64p	Préservation du patrimoine biologique	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A64q	Gestion des populations de communs par tiers	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A6e	a) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A6f	ii) Evaluation environnementale	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A6g	g) Décision d'indemnisation des dommages imputables aux grands prédateurs	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A6h	h) Délivrance des arrêtés autorisant l'abatage, soumis à déclaration, d'arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A7	7- POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE : CONTROLES, MESURES ADMINISTRATIVES ET PENALES			
A7a	Articles de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels			
A7b	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A7d	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation			
A7e	Mises d'urgence sur les mesures et sanctions administratives conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement	STRM	Alexandre HERMENT	Cyri TEILLET
A8	8- TRANSPORT - CIRCULATION - EDUCATION ROUTIERE - PUBLICITE, ENSEIGNES ET PRESEIGNES			
A8a	a) Transports routiers			
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels			
A8a2	les arrêtés d'autorisation de transports exceptionnels			
A8a3	Articles de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels			
A8a4	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative			
A8a5	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale			
A8a6	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation			
A8a7	Mises d'urgence sur les mesures et sanctions administratives conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement			
A8	8- TRANSPORT - CIRCULATION - EDUCATION ROUTIERE - PUBLICITE, ENSEIGNES ET PRESEIGNES			
A8a	a) Transports routiers			
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels			
A8a2	les arrêtés d'autorisation de transports exceptionnels			
A8a3	Articles de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels			
A8a4	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative			
A8a5	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale			
A8a6	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation			
A8a7	Mises d'urgence sur les mesures et sanctions administratives conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement			
A8b	b) Transports publics guidés			
A8b1	Décisions de complétude des dossiers de définitions de sécurité (DDS), des dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le plans d'intervention et de secours (PIS)			
A8b2	Décision d'expertise par un EOCOA (expert ou organisme qualifié agréé)			
A8c	c) Police de la circulation			
A8c1	avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)			
A8c2	avis sur les projets pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)			

Annexe à la décision n°23-036 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à ses agents

A972	Abandon des navires et engins flottants	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'état autres	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A971d	Vente et concession d'épaves		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A971c	Intervention d'office		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A971b	Mise en demeure du propriétaire		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A971a	Sauvagerie et conservation des épaves		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9b	Missions « Actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a3	Conduite de navire	Délivrance et suspension des permis d'armement	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a2g	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière de permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a2f	Accréditation des établissements d'initiation nautiques et de randonnées		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a2e	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a2d	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a2c	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a2b	Accréditation des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a2a	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a2	Plaisance		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a1c	Normation des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a1b	Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a1a	Allocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9a	Missions « gens de mer - ENIM - Plaisance »		SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9	9- MER ET LITTORAL			
A8e1	Permis à un euro	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SPERIC	Rémi CORGET
A8d9	Accréditation, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconversion partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d8	Renouvellement d'agrément		SPERIC	Rémi CORGET
A8d7	Suspension ou retrait d'agrément prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route		SPERIC	Rémi CORGET
A8d6	Accréditation, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée		SPERIC	Rémi CORGET
A8d4	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route		SPERIC	Xavier BOULERY
A8d3	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux		SPERIC	Rémi CORGET
A8d2	Présence de la commission départementale de sécurité routière - section spécialisée pour l'enseignement de la conduite, la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite et la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions			
A8d1	Présence du jury d'examen du BEPECASER			
A8d	d) Education routière			
A8c7	Décision d'interdiction temporaire de la circulation d'une ou plusieurs catégories de véhicules sur certains portions du réseau routier		SPERIC	Rémi CORGET
A8c6	Arrêts concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux		SPERIC	Guillaume BIARD
A8c5	Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation		SPERIC	Rémi CORGET
A8c4	Autorisation des enquêtes de circulation		SPERIC	Xavier BOULERY
A8c3	Arrêts temporaires sur les autoroutes concédées et pour le réseau concédé à la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire		SPERIC	Rémi CORGET

Annexe à la décision n°23-036 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à ses agents

Annexe à la décision n°23-036 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à ses agents

que les ports autonomes, dans les bates fermées dont la liste et les limites sont fixées par arrêté du préfet maritime, et sur le rivage

A9b3	Plaisance	SMLEM	Samuel MALBET
A9b3a	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM	Samuel MALBET
A9b4	Commission nautique	SMLEM	Samuel MALBET
A9b4a	Désignation des marins pratiqués des commissions nautiques locales	SMLEM	Samuel MALBET
A9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SMLEM	Samuel MALBET
A9b5	Régime du pilotage dans les eaux maritimes	SMLEM	Samuel MALBET
A9b5a	Pouvoir disciplinaire : réprimande écrite	SMLEM	Samuel MALBET
A9b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine pilote	SMLEM	Samuel MALBET
A9b5c	Vérification annuelle des conditions existantes au maintien de la licence	SMLEM	Samuel MALBET
A9b5d	Secrétariat de la commission locale de pilotage	SMLEM	Samuel MALBET
A9b5e	Procédure de répartition de l'assemblée commerciale	SMLEM	Samuel MALBET
A9b5f	Organisation des concours de pilotage	SMLEM	Samuel MALBET
A9b6	Licences de patrons-pilotes	SMLEM	Samuel MALBET
A9b6a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour la navigation dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SMLEM	Samuel MALBET
A9b6b	Décisions de retrait de ces licences	SMLEM	Samuel MALBET
A9b6c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SMLEM	Samuel MALBET
A9c	c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »	SMLEM	Samuel MALBET
A9c1	Conditions générales d'exercice de la pêche maritime	SMLEM	Samuel MALBET
A9c1a	Autorisation d'emploi de filets fixes câblés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	SMLEM	Samuel MALBET
A9c1b	Autorisation de pêcher à l'intérieur des installations portuaires après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	SMLEM	Samuel MALBET
A9c1c	Délivrance de permis de pêche à titre professionnel	SMLEM	Samuel MALBET
A9c2	Copérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions	SMLEM	Samuel MALBET
A9c2a	Contrôle de factivité	SMLEM	Samuel MALBET
A9c2b	Décisions relatives à l'ajournement des coopératives maritimes	SMLEM	Samuel MALBET
A9c2c	Décisions relatives à l'ajournement des halles à marée	SMLEM	Samuel MALBET
A9c3	Exploitation des cultures marines	SMLEM	Samuel MALBET
A9c3a	Participation aux commissions des cultures marines	SMLEM	Samuel MALBET
A9c3b	Autorisation d'exploitation des cultures marines	SMLEM	Samuel MALBET
A9c3c	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	SMLEM	Samuel MALBET
A9c4	Contrôle des produits de la mer	SMLEM	Samuel MALBET
A9c4a	Décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	SMLEM	Samuel MALBET
A9c4b	Décisions relatives à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages	SMLEM	Samuel MALBET
A9c4c	Arrêté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai minimal prévu par l'article 3 du règlement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes en date du 20 décembre 2007	SMLEM	Samuel MALBET
A9c5	Chasse sur le domaine public maritime	SMLEM	Samuel MALBET
A9c5a	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	SMLEM	Samuel MALBET

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2023-10-31-00003

Décision n°23-037 du 31 octobre 2023 portant
délégation de signature aux agents de la DDTM
76 en matière de fiscalité de l'urbanisme



Direction

Décision n° 23-037 du 31 OCT. 2023
portant délégation de signature aux agents de la DDTM de la Seine-Maritime
en matière de fiscalité de l'urbanisme

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et de la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;
- l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Clément JACQUEMIN, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral ;
- M. Pierre BERNAT Y VICENS, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

à l'effet de signer les mémoires en défense de l'État en ce qui concerne les recours déposés au tribunal administratif portant sur l'assiette et la liquidation des taxes citées à l'article 2 de la présente décision.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- Mme Lydie PROUET, responsable du bureau Application du Droit des Sols (SCAU/BADS) ;
- Mme Nadia LEROUX, responsable du bureau de la fiscalité de l'urbanisme, (SCAU/BFU) ;
- Mme Claire TRAN, responsable du pôle Application du Droit des Sols de Dieppe (ADS), Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BADS) ;
- Mme Patricia BULTE, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau de la fiscalité de l'urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU) ;

à l'effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe locale d'équipement,
- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous-densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

à l'exception des mémoires en défense de l'État en ce qui concerne les recours déposés au tribunal administratif portant sur l'assiette et la liquidation de ces taxes.

Article 3 :

La décision n° 23-030 du 5 septembre 2023 est abrogée.

Article 4 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Seine-Maritime
~~Le directeur départemental~~
des territoires et de la mer

Jean KUGLER

M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2023-10-31-00004

Décision n°23-038 du 31 octobre 2023 portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



**Décision n° 23-038 du 31 octobre 2023
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour
exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des :**

- **ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) ;**
- **ministère de la Cohésion des Territoires (MCTRCT) ;**
- **ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA) ;**
- **ministère de l'Intérieur ;**
- **ministère de l'Économie et des Finances.**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;
- l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté du Premier ministre et du Ministre de l'Intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 23-058 du 3 avril 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- La convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance signée le 31 mai 2021;

- La convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du fond d'accélération de la transition écologique dans le territoire (Fonds Vert) signée le 23 juin 2023.

DÉCIDE

Article 1 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice :

- de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes de l'État selon l'ensemble des dispositions prévues par les articles 1 à 3 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 23-013 du 30 janvier 2023 susvisé ;

- de la convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance signée le 31 mai 2021 ;

- de la convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du fond d'accélération de la transition écologique dans le territoire (Fonds Vert) signée le 23 juin 2023.

Article 2 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables de service et adjoints en matière de dépense ou de recette

Dans la limite de leurs attributions, subdélégation est donnée aux responsables de service et à leur adjoint désigné en annexe 1, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense ;
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS.

Article 3 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables d'unité et chargés de mission en matière de dépense

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service ou de leur adjoint, subdélégation est donnée aux responsables d'unité et chargés de mission désignés en annexe 2 à l'effet de :

- valider les versements dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire en dépense ;
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS.

Article 4 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au responsable du Service Habitat (SH) ;
- M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint du responsable de service (SEA) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Pauline BEHR, adjoint du responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) et responsable du bureau planification ;
- M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Eric EVAÏN, représentant territorial et adjoint du responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) ;
- M. Fabrice OTERO, Directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI) ;
- Mme Virginie LE BELLEGUIC, responsable du bureau juridique ;

à l'effet de valider les ordres de mission et de valider les états de frais (constatation de service fait) en matière de frais de déplacement.

Article 5 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de recettes

En matière de fiscalité de l'urbanisme, subdélégation est donnée à :

- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- Mme Lydie PROUET, responsable du bureau Application du Droit des Sols (SCAU/BADS) ;
- Mme Nadia LEROUX, responsable du Bureau de la Fiscalité de l'Urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU) ;
- Mme Patricia BULTE, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau de la fiscalité de l'urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU) ;


à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bordereaux gérés dans l'application CHORUS-ADS, constituant des demandes d'émission de titre à l'encontre des bénéficiaires d'autorisations de construire

Article 6 – La décision n°23-028 du 5 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 7 – Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental des territoires et de la mer

~~Le directeur départemental
des territoires et de la mer~~


Jean-Louis GUERER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

**Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature n°23-038
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les responsables de service et les adjoints désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
113 – Paysages, eau et biodiversité	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	M. Cyril TEILLET, adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
	Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH)
	Mme Laure DESFRENNE, adjointe du responsable du Service Habitat (SCH)
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA)
	M. Arnaud IZABELLE, adjoint du responsable de service du Service Économie agricole
	M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN), adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
181 – Prévention des risques	M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
	M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
203 – Infrastructures et services de transports	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
	M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
205 – Affaires maritimes	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
	M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
	M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;

207 – Sécurité et éducation routières	M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)
354 – Administration territoriale de l'État	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)
362 – Programme écologie du plan de relance	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN), adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) Mme Laure DESFRENNE, adjointe de la responsable du Service Habitat (SH)
380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert »)	M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ; M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ; M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ; Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ; M. Fabrice OTERO, Directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI). Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) ; M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ; M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ; M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ; M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ; M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ; M. Gauthier GRIENCHE, chef de projet Fonds vert et développement territorial vallée de la Seine
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)

**Annexe 2 à la décision de subdélégation de signature n°23-028
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les responsables d'unités et agents désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH)	M. Élodie BELGHAZI, responsable du Bureau Aides à la construction et à l'Habitat Social, Service Construction Habitat (SCH/BACHS) Mme Cindy LEFEBVRE, responsable de la Mission de Lutte contre l'Habitat Indigne, Service Construction Habitat (SCH/MLHI)
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF)
181 – Prévention des risques (PR)	M. Florian MARO, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BRNT) M. Arnaud QUINIOU, chargé de mission référent mouvement de terrain
206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau Marins et Usages de la Mer, Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM/BMUM)
207 – Sécurité et éducation routières	Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) M. François SEVILLA, adjoint de la responsable du Bureau de l'Éducation Routière ; M. Eric ROYER, responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE) Mme Mélanie DESSEAUX, adjointe du responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE)
362 – Programme écologie du plan de relance	Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF)

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2023-10-31-00006

Arrêté autorisant les agents du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024



Bureau de la sécurité intérieure

Arrêté du 31 octobre 2023 autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la S.N.C.F à procéder à des palpations de sécurité du mercredi 1^{er} novembre 2023 au mercredi 31 janvier 2024 inclus dans le département de la Seine-Maritime.

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code pénal ;
- Vu le code des transports; notamment ses articles L. 2251-1 à L. 2251-9, R. 2250-2, R. 2251-49 à R. 2251-64 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 611-1 et L. 613-2 ;
- Vu la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du président de la République du 2 avril 2021 nommant M. Clément VIVÈS directeur de cabinet du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°23-082 du 21 juin 2023 donnant délégation de signature à M. Clément VIVÈS, directeur de cabinet du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande présentée par la S.N.C.F, direction de la zone ouest de sûreté ferroviaire, en date du 30 octobre 2023 ;

1/3

Considérant qu'en application des dispositions combinées de l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure et de l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la SNCF, agréés dans les conditions prévues par les articles R. 2250-2 et R. 2251-49 à R. 2251-52 du code des transports, peuvent, en cas de circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique, procéder, avec le consentement exprès des personnes, à des palpations de sécurité, dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R. 2251-52 du code des transports, ces palpations ne peuvent être réalisées que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnée à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant qu'en l'espèce, l'élévation de la posture Vigipirate au niveau « URGENCE ATTENTAT » depuis le vendredi 13 octobre 2023 maintient l'ensemble du territoire national à un niveau de sécurité très renforcée ; qu'au regard de la menace terroriste les transports en commun constituent une cible particulièrement vulnérable en période de vacances scolaires (automne/hiver et ses grands départs et les festivités de fin d'année) ; que les actes malveillants et violents constatés dans les emprises SNCF et à bord des véhicules restent constants ;

Considérant que dans ces circonstances, il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes dans le domaine des transports publics par des mesures adaptées à ce niveau très élevé de menaces à la sécurité des passagers et du personnel notamment à l'occasion d'affluences fortes dans les enceintes ferroviaires ;

Considérant que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la SNCF, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} – Les agents du service interne de sécurité de la S.N.C.F, agréés dans les conditions prévues par les articles R. 2250-2 et R. 2251-49 à R. 2251-52 du code des transports, peuvent procéder à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille ainsi qu'à des palpations de sécurité.

Cette autorisation est valable tous les jours, à toutes heures (même en dehors des heures d'ouverture des gares), du mercredi 1^{er} novembre 2023 au mercredi 31 janvier 2024, dans toutes les emprises immobilières de la SNCF gares y compris zones conventionnées (parvis, passerelles, souterrains notamment la place Tissot à Rouen), stations, arrêts et chantiers et à bord des véhicules (trains/cars) SNCF, sur tout le département de la Seine-Maritime.

2/3

Article 2 - Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, le directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime, le général commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Seine-Maritime et le directeur de la zone ouest de sûreté ferroviaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et dont une copie sera adressée aux procureurs de la République près le Tribunal judiciaire de Rouen du Havre et de Dieppe.

Fait à Rouen, le 31 octobre 2023

Pour le préfet et par délégation,
la directrice adjointe de cabinet,
directrice des sécurités,



Elodie LECAPLAIN-SHARMA

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication - le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr